

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
KIDRI DAOUD**

**Adresse : Zone 12 IMPASSA C 03 N° 13 SIDI AMMAR  
WILAYA ANNABA**

**OBJET : Mise en demeure N°01**

**Projet de : Travaux d'entretien des chambres circonscription CMP EL KALA**

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/60/2022  
Bon de commande : N° 230234 du 16/07/2023  
Ordre de Service ODS N° 126/2023 du 25/06/2023

Suite à votre les signalisations d'absence injustifiée par CMP EL KALA depuis à l'ouverture de chantier la 11/07/2023 relatif aux **Travaux d'entretien des chambres circonscription CMP EL KALA**, vous êtes mise en demeure pour de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel  
d'Algérie Télécom EL TAREF**



ع/المدير العملي للإتصالات - الطارف -  
إمضاء  
عليهم لبيدسان

